

# LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE

<b>CONTRATS PROPOSÉS AUX VENDEURS</b>	
<b>Mandat de vente exclusif</b> <i>nos honoraires sont à la charge des vendeurs</i>	<b>Droit à l'image</b> <i>nos honoraires sont à la charge des acquéreurs</i>
<b>CONTRATS PROPOSÉS AUX ACQUÉREURS</b>	
<b>Mandat de recherche exclusif</b> <i>nos honoraires sont à la charge des acquéreurs</i>	<b>Mandat de recherche</b> <i>nos honoraires sont à la charge des acquéreurs</i>
<b>MONTANT DE NOS HONORAIRES</b>	
<b>5 000 €</b> lorsque la négociation se conclut à un prix inférieur ou égal à 100 000 €	
<i>ou</i>	
<b>4,75 %</b> du montant de la négociation lorsqu'elle se conclut à un prix supérieur à 100 000 €	